Plan Communal de Développement Durable

Pour demain, agissons aujourd'hui.

VILLE DE RUMILLY

"Pour demain, agissons aujourd'hui."

Qu'est-ce que le développement durable ?

La définition couramment admise du développement durable est la suivante : "Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins" (Rapport Brundtland – 1987). Le développement durable s'appuie sur 4 grands principes :

- l'équité sociale - Solidarité dans le temps et l'espace ;
- l'efficacité économique – Se développer dans la durée, choisir des solutions les plus viables économiquement ;
- la protection de l'environnement - Responsabilité, Prévention, Précaution ;
- la gouvernance - Démocratisation des modes de décision, participation de la population aux décisions.

Qu'est-ce qu'un Plan communal de Développement Durable (PCDD) ?

Un PCDD est un outil de mise en œuvre du développement durable à l'échelle d'un territoire. Il se traduit par un plan d'actions concrètes à engager. C'est aussi le nom donné au programme d'actions à proprement parler. Son élaboration est une démarche volontaire qui résulte d'un engagement politique.

Pourquoi un Plan communal de Développement Durable à Rumilly ?

La Ville de Rumilly souhaitait « officialiser » son engagement dans une politique de développement durable par l'élaboration d'un PCDD afin de donner plus de lisibilité, de visibilité et de cohérence aux actions menées sur son territoire.

Comment le Plan communal de Développement Durable de Rumilly a-t-il été élaboré ?

Suite à la décision d'élaborer un PCDD (délibération du conseil municipal du 15 septembre 2011), un diagnostic a été réalisé suivi d'une phase de concertation. Les informations recueillies et les échanges avec les acteurs locaux ont permis d'élaborer un programme d'actions.

Présentation du Plan communal de Développement Durable de la Ville de Rumilly

Le PCDD de la Ville de Rumilly est constitué de 110 actions réparties sous 7 grandes orientations stratégiques. Il a été approuvé par délibération du conseil municipal le 5 juillet 2012. Les élus se sont fixés 5 ans pour mettre en œuvre l'ensemble de ces 110 actions. Une fiche détaillée a été rédigée pour chaque action. Ces fiches seront disponibles sur le site internet de la Ville « rubrique Plan communal de Développement Durable ».

La mise en œuvre du PCDD sera suivie et évaluée une fois par an.

7 orientations stratégiques pour le PCDD de Rumilly

N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7
S'appuyer sur un service public accessible et exemplaire	Lutter contre le réchauffement climatique	Préserver la biodiversité, les milieux, les ressources et le cadre de vie	Contribuer au bien-être de tous les rumilliens	Favoriser la cohésion sociale et la solidarité sur les territoires	Inciter les acteurs du territoire à participer à la vie publique et les sensibiliser au développement durable	Soutenir le développement économique et inciter à des modes de production et de consommation responsables
24 actions	15 actions	13 actions	18 actions	16 actions	7 actions	17 actions

Orientation stratégique n° 1

S'appuyer sur un service public accessible et exemplaire

Parce que la Ville de Rumilly se doit de montrer l'exemple, 24 actions ont été inscrites sous cette orientation. Elles ont pour but de :

Gérer de manière durable les espaces verts de la ville

Le fleurissement d'une ville et ses espaces verts participent à l'embellissement du cadre de vie de ses habitants mais aussi à l'image que les visiteurs en garderont. Les pratiques des collectivités territoriales en matière de gestion des espaces verts doivent évoluer pour mieux préserver l'environnement et la biodiversité. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- A1 Mettre en œuvre une gestion différenciée des espaces verts sur l'ensemble de la commune
- A2 Se fixer l'objectif du 0 phytosanitaires chimiques en réduisant voire supprimant l'utilisation de ces produits
- A3 Privilégier la plantation de variétés autochtones, mellifères et de vivaces
- A4 Réintroduire des arbres fruitiers et des vergers dans la ville

Optimiser la gestion des déchets produits par les services de la ville

L'activité des services municipaux génère de nombreux déchets de nature variée. Certains de ces déchets pourraient être limités voire évités, d'autres triés en vue d'être valorisés. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- A5 Limiter la production de déchets
- A6 Traiter et valoriser les déchets produits par les différents services
- A7 Mettre en place le tri des déchets dans les lieux publics
- A8 Trouver une solution pérenne à la gestion des déchets des balayeuses
- A9 Valoriser les déchets verts

Favoriser des achats, des chantiers responsables et organiser des manifestations responsables

Que ce soit au travers de ses marchés, de ses chantiers ou des manifestations qu'elle organise, la Ville de Rumilly peut agir pour une meilleure prise en compte du développement durable et ainsi inciter les entreprises, associations… à en faire de même. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- A10 Intégrer des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics de la ville
- A11 Accompagner, dans l'organisation de manifestations responsables y compris des vins d'honneur, les services de la Mairie et les associations de la ville
- A12 Favoriser l'éco-construction pour les bâtiments communaux
- A13 Elaborer une charte des chantiers propres pour les chantiers communaux

Faciliter l'intégration des agents de la ville

La façon dont sera accueilli un nouvel agent conditionnera la perception qu'il aura de sa nouvelle structure. L'arrivée d'un nouvel agent nécessite de veiller à son bon accueil au sein de la collectivité, de son service et à son intégration dans son nouveau poste de travail. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- A14 Elaborer un livret d'accueil pour les nouveaux agents ainsi qu'un trombinoscope des élus et des agents
- A15 Formaliser les procédures d'accueil des nouveaux agents et organiser des réunions trimestrielles d'accueil et d'information ainsi qu'une visite groupée des services

Economiser les ressources en eau et l'énergie

La consommation d'énergie et plus généralement de fluides représente une part croissante dans le budget de fonctionnement de la commune. Une gestion rationnelle de ce poste permettra de dégager des économies financières, de préserver les ressources et de faire preuve d'exemplarité vis-à-vis de la population. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- A16 Limiter les consommations d'eau et d'énergie dans les bâtiments municipaux
- A17 Optimiser le fonctionnement de l'éclairage public
- A18 Diminuer les consommations d'eau de la collectivité et en particulier d'eau potable
- A19 Diminuer les consommations de carburants de la commune en faisant l'acquisition de véhicules propres et en incitant les agents de la ville à se déplacer autrement pendant leur temps de travail
- A20 Mettre en œuvre des outils pour communiquer et sensibiliser les agents et utilisateurs d'équipements publics à économiser les ressources et diminuer les consommations

Sensibiliser les élus et agents de la ville au développement durable

Le développement durable peut se pratiquer au quotidien y compris sur son lieu de travail. La mobilisation de l'ensemble des élus et des agents sera d'autant plus importante que chacun aura saisi les enjeux du développement durable. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- A21 Proposer des formations sur différentes thématiques du développement durable
- A22 Réaliser un guide de l'agent responsable
- A23 Adapter les outils existants pour favoriser la prise en compte du développement durable dans les décisions
- A24 Elaborer un Plan de déplacements pour les agents de la ville et le lier au Plan de Déplacements Inter-Entreprises du territoire

Orientation stratégique n° 2

Lutter contre le réchauffement climatique

Parce que le changement climatique est une problématique qui préoccupe les élus de la Ville qui n'a pourtant aucune obligation réglementaire de s'engager dans l'élaboration d'un Plan Climat, 15 actions ont été inscrites sous cette orientation. Elles ont pour but de :

Inciter à une utilisation rationnelle de l'énergie et au développement des énergies renouvelables

Si la Ville de Rumilly s'engage à diminuer ses consommations d'énergie et de fluides, elle souhaite également inciter ses habitants à en faire de même. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- A25 Encourager les citoyens à réaliser des diagnostics thermiques et à économiser l'énergie
- A26 Favoriser, dans le cadre du PLU, le recours aux énergies renouvelables en fixant des prescriptions spécifiques
- A27 Etudier la faisabilité d'être une ville productrice d'énergie renouvelable y compris en liaison avec le monde économique

Définir une politique en matière de transports, déplacements et stationnement sur la commune

La proximité de la Ville de Rumilly avec le bassin annécien et le fait qu'elle regroupe un nombre importants des services du canton, génèrent sur son territoire de nombreux déplacements quotidiens. La définition d'une politique en matière de transports, déplacements et stationnements suivie de la mise en œuvre d'actions concrètes et cohérentes à l'échelle du territoire de la Communauté de communes du canton de Rumilly permettra à terme de maîtriser la place de la voiture en ville. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- A28 Participer à l'élaboration d'un Schéma directeur à l'échelle du territoire du canton de Rumilly incluant une hiérarchisation des voiries
- A29 Favoriser, au profit des modes doux, le partage de l'espace entre les automobilistes, les cyclistes et les piétons dans les espaces publics et en particulier les voiries
- A30 Faciliter le stationnement de proximité en périphérie immédiate du centre ville

Faire de la gare un véritable pôle multi-modal

La ville de Rumilly possède sur son territoire, en centre ville, une gare dont le nombre de montées/descentes est un des plus importants de Haute-Savoie. La création d'un pôle d'échanges à proximité de cette gare contribuera à la maîtrise de l'usage de la voiture en ville. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- A31 Améliorer l'accessibilité à la gare
- A32 Définir avec la Communauté de communes du canton de Rumilly les aménagements et équipements nécessaires pour promouvoir l'intermodalité au niveau de la gare

Privilégier les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

Afin de limiter la place de la voiture en ville, des solutions alternatives doivent être proposées à l'échelle de la Ville et du territoire de la Communauté de communes du canton de Rumilly et des actions de communication et de sensibilisation menées pour inciter chacun à faire évoluer ses pratiques. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- A33 Créer des liaisons piétonnes et cyclables entre les quartiers
- A34 Communiquer sur les temps de trajets à pieds ainsi que sur le coût des déplacements
- A35 Impulser, soutenir la mise en place de Pédibus® ou Vélobus et éduquer les enfants aux déplacements doux
- A36 Créer des aménagements cyclables, identifier et renforcer les stationnements vélos
- A37 Inciter et faciliter le covoiturage
- A38 Œuvrer pour la mise en place, à court terme, d'un service public de transport collectif sur la commune
- A39 S'associer à la mise en œuvre et au développement du Plan de Déplacements Inter-Entreprises sur la commune

Orientation stratégique n° 3

Préserver la biodiversité, les milieux, les ressources, le cadre de vie

Parce que la phase de concertation a mis en évidence que les rumilliens étaient attachés à leur environnement, à leurs paysages, à leurs cours d'eau… 13 actions ont été inscrites sous cette action. Elles ont pour but de :

Optimiser la gestion des déchets sur la Ville de Rumilly

Le SITOA (Syndicat mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais) assure sur le territoire de la ville de Rumilly la collecte et le traitement des déchets en général et des ordures ménagères en particulier. Une gestion des déchets optimale permettra de préserver les ressources mais également de protéger le cadre de vie. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- **A40** Œuvrer au sein de l'intercommunalité pour réduire la production de déchets, favoriser le tri et leur valorisation en partenariat avec le SITOA
- **A41** Solliciter la Communauté de communes du canton de Rumilly et le SITOA pour organiser une collecte des encombrants et lutter contre les dépôts sauvages de déchets

Mettre en valeur et protéger les cours d'eau de la ville

Le territoire de la ville est parcouru par de nombreux cours d'eau auxquels les rumilliens sont attachés. Le Chéran et le Fier dessinent des paysages en gorges jusqu'au cœur de la ville. Leur morphologie en creux ne facilite pas l'appropriation des bords de l'eau par la population. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- **A42** Reconquérir les cours d'eau, berges et ripisylves de la ville en les protégeant dans le cadre du PLU ainsi qu'en les valorisant notamment en améliorant leur entretien, en partenariat avec le SMIAC
- **A43** Rendre accessibles les abords des cours d'eau et notamment ceux du Chéran et de la Néphaz
- **A44** Lutter contre la pollution des cours d'eau

Maintenir-restaurer la biodiversité sur la commune et préserver-valoriser les milieux et paysages

La ville de Rumilly est riche de biodiversité du fait de ses milieux variés. Sa protection doit être assurée. De même les paysages et points de vue de qualité méritent toute notre attention et doivent être préservés de pollutions notamment visuelles. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- **A45** Préserver et mettre en valeur les espaces naturels et remarquables de la commune et en particulier les zones humides et les espaces boisés
- **A46** Gérer durablement les espaces boisés de la commune ainsi que son patrimoine arboré
- **A47** Faire de la zone naturelle du plan d'eau un refuge pour la biodiversité

- **A48** Protéger les ressources en eau de la commune notamment celles utilisées pour l'alimentation en eau potable
- **A49** Identifier et protéger les paysages remarquables de la commune notamment par l'élaboration d'un règlement local de publicité et l'éventuelle mise en place de la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure)

Entretenir et valoriser le patrimoine bâti existant

Outre son patrimoine naturel, l'histoire de la Ville de Rumilly a laissé un patrimoine bâti intéressant qui mérite notre attention et d'être préservé par la mise en œuvre d'outils de protection et de gestion adaptés. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- **A50** Créer une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine – AMVAP ou AVAP
- **A51** Inciter financièrement à la rénovation de façades dans le cadre de l'AMVAP ou AVAP
- **A52** Mettre en place une gestion dynamique du patrimoine communal

Orientation stratégique n° 4

Contribuer au bien-être de tous les rumilliens

Parce que le Développement Durable ce n'est pas que de l'environnement et qu'il a également pour but de promouvoir une société plus respectueuse de l'être humain, 18 actions ont été inscrites sous cette orientation.

"Restaurer" les valeurs que sont le civisme, le vivre ensemble…

Dans notre société de plus en plus individualiste, certaines valeurs telles que le respect (d'autrui, des biens) ont tendance à se perdre et les difficultés à vivre ensemble, à cohabiter, se ressentent au quotidien. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- **A53** Valoriser et renforcer les actions du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) et du CESCIE (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté Inter-Etablissements) notamment celles liées au respect du bien commun

Maintenir-développer l'offre de services de proximité dans la ville

Pour sédentariser une population, voire attirer de nouveaux habitants, une ville a tout intérêt à proposer et maintenir des services de proximité notamment en matière de soin et de santé. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- **A54** Maintenir-développer les services et/ou permanences décentralisés de services publics
- **A55** Tenir un observatoire de l'évolution des services de santé et des praticiens généralistes ou spécialisés et utiliser cet observatoire comme outil de décision en matière d'offre de soins publique ou privée, de services de gardes de médecins et pharmaciens ainsi que d'accueil des urgences à l'Hôpital

Améliorer l'accessibilité et faciliter les déplacements pour tous dans la ville

La culture et le sport doivent être accessibles au plus grand nombre. En effet, les loisirs, dans leur ensemble, contribuent au bien être des citoyens, facilitent le lien social et contribuent à la bonne santé physique et mentale de ceux qui les pratiquent. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- **A56** Mettre aux normes progressivement les bâtiments publics en matière d'accessibilité
- **A57** Mettre aux normes progressivement les voiries en matière d'accessibilité afin de faciliter les déplacements de tous
- **A58** Participer à l'information des professionnels et des associations qui reçoivent du public sur la réglementation applicable en matière d'accessibilité

Augmenter et diversifier l'offre en logements pour répondre à tous les besoins

L'offre globale en logements sur Rumilly est aujourd'hui insuffisante pour répondre à la demande et/ou pas toujours adaptée. Les prix trop élevés de l'agglomération annécienne et la diminution de la taille moyenne des ménages engendrent des besoins supplémentaires en logement. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- **A59** Lutter contre l'habitat indigne
- **A60** Inciter les propriétaires à engager des travaux dans le cadre du PIG (Programme d'Intérêt Général) pour la réhabilitation des logements anciens et/ou vacants notamment en centre ville
- **A61** Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et au sein des opérations immobilières
- **A62** Favoriser l'émergence d'éco-quartiers

Faciliter l'accès à la culture et au sport

La culture et le sport doivent être accessibles au plus grand nombre. En effet, les loisirs, dans leur ensemble, contribuent au bien être des citoyens, facilitent le lien social et contribuent à la bonne santé physique et mentale de ceux qui les pratiquent. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- **A63** Créer un complexe cinématographique
- **A64** Amener la culture dans la rue et dans les quartiers
- **A65** Organiser une bourse aux livres
- **A66** Proposer un service de prêt de livres à domicile pour les personnes isolées
- **A67** Aménager des aires de jeux pour les enfants
- **A68** Développer des lieux d'activités physiques de plein air
- **A69** Compléter l'offre de la base de loisirs du plan d'eau en équipements de loisirs de pleine nature
- **A70** Proposer des itinéraires de balades depuis le centre ville et en s'appuyant sur le réseau des chemins ruraux existants

Orientation stratégique n° 5

Favoriser la cohésion sociale et la solidarité sur le territoire

Parce que les inégalités sociales se font croissantes et que chacun a le droit de vivre décemment, 16 actions ont été inscrites sous cette orientation.

Favoriser les rencontres et le lien social

Différents outils peuvent être développés et différents supports utilisés pour faciliter les rencontres et le lien social dans la commune, rompre l'isolement et inciter aux échanges et au partage. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- A71 Requalifier certains espaces verts ou urbains de la ville, y compris dans le centre ancien, et faire que les rumilliens se les approprient
- A72 Mettre en relation les personnes qui ont un jardin mais ne peuvent pas l'entretenir et celles qui n'en ont pas mais qui voudraient jardiner
- A73 Rechercher et aménager des jardins familiaux, partagés, de proximité
- A74 Valoriser le Jardin des Possibles
- A75 Accueillir les nouveaux arrivants
- A76 Faciliter l'organisation des "Fêtes" de quartier
- A77 Créer des liens entre les générations

Accompagner les personnes en difficultés

Un nombre important de personnes en situation d'isolement relationnel peuvent se retrouver en difficultés lorsque, en plus, elles sont en situation économique précaire. Le développement de services favorisant l'insertion et la solidarité peuvent contribuer à aider ces personnes. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- A78 Maintenir au niveau actuel l'aide au CCAS
- A79 Proposer à des structures d'insertion l'entretien de certains espaces verts ou la réalisation de travaux dans les bâtiments municipaux
- A80 Pérenniser les chantiers éducatifs et soutenir la réflexion du collectif des travailleurs médico-sociaux pour la création de chantiers jeunes
- A81 S'appuyer sur l'Espace Croisollet pour initier des actions en lien avec le Plan communal de Développement Durable
- A82 Lutter contre la précarité énergétique en s'appuyant sur le réseau communal des ambassadeurs de l'énergie

Proposer des actions en direction de la jeunesse

Certaines communes ont pris conscience des enjeux inhérents à l'éducation des enfants et des jeunes et de l'influence grandissante des collectivités dans ce domaine. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- A83 Renforcer l'action du Comité Municipal Jeunes (CMJ) et l'ouvrir à d'autres publics
- A84 Encourager l'emploi des jeunes dans le cadre de l'action de l'Espace Emploi Formation et du soutien à la Mission Locale Jeunes
- A85 Mettre en place une carte "jeunes"
- A86 Finaliser et mettre en œuvre le Projet Educatif Local (PEL)

Orientation stratégique n° 6

Inciter les acteurs du territoire à participer à la vie publique

et les sensibiliser au développement durable

Parce qu'il vaut mieux être acteur que spectateur et que la réussite d'une politique de développement durable sur un territoire tiendra au fait qu'elle sera partagée, 7 actions ont été inscrites sous cette orientation.

Sensibiliser la population au développement durable

Premier acteur de la vie publique, le citoyen, et la population en général, doit être informé afin de prendre conscience des liens entre ses gestes et activités du quotidien et des phénomènes plus globaux. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- A87 Participer à des évènements et créer des animations autour des thématiques du développement durable
- A88 Développer la thématique développement durable dans les supports de communication de la ville
- A89 Inciter et accompagner les établissements scolaires dans la mise en œuvre d'agendas 21 scolaires, de démarches éco-école, de Pédibus®…

Inciter les rumilliens à participer à la vie de leur ville

La gouvernance est un des piliers du développement durable. La participation des citoyens à la vie publique s'organise, des outils existent pour associer les citoyens à certaines décisions ou encore les faire participer à des actions collectives d'intérêt général. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- A90 Pérenniser les rencontres de quartier, les réunions publiques thématiques et plus généralement les structures pérennes de concertation
- A91 Organiser des journées participatives avec la population

Agir avec tous les acteurs locaux

Sans l'implication de chacun, un territoire ne peut pas être durable. Au-delà des équipements performants, des alternatives proposées, les citoyens, les entreprises, les associations… ont un rôle à jouer et toutes les initiatives ayant pour but d'œuvrer pour un développement durable doivent être encouragées. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- A92 Sensibiliser et inciter les utilisateurs d'équipements publics à une utilisation plus responsable de ces équipements
- A93 Promouvoir et éventuellement soutenir les initiatives locales en faveur du développement durable

Orientation stratégique n° 7

Soutenir le développement économique de la commune
et inciter à des modes de production et de consommation responsables

Parce que l'économie est un des piliers du développement durable et que notre société de consommation n'est pas sans conséquence sur l'épuisement des ressources et des hommes, 17 actions ont été inscrites sous cette orientation. Elles ont pour but de :

Soutenir l'agriculture locale ainsi que les produits locaux

Même si l'agriculture est en retrait sur Rumilly, la commune dispose encore de vastes espaces agricoles. Il convient donc de maintenir cette agriculture et de favoriser la diversification des exploitations ainsi que les circuits courts. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- **A94** Associer la commune à la création d'une ZAP de l'Albanais (Zone Agricole Protégée)
- **A95** Faire connaitre le fonctionnement des exploitations agricoles
- **A96** Favoriser les circuits courts et la vente de produits locaux par des lieux d'exposition et des marchés

Inciter à des modes de consommations responsables

N'acheter que ce dont on a besoin, limiter le gaspillage en tout genre, inciter au réemploi sont des objectifs que se fixe la Ville de Rumilly et qu'elle entend véhiculer sur son territoire. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- **A97** Accompagner les citoyens à devenir des consom'acteurs
- **A98** Montrer l'exemple en matière de consommation responsable dans la restauration scolaire
- **A99** Favoriser le réemploi de certains objets et inciter à leur réparation

Redynamiser le centre ville et renforcer son attractivité

Rendre le centre ville plus agréable et donner envie aux rumilliens d'y habiter, de s'y promener, de venir y faire ses achats, passe par une offre commerciale de qualité et la création de zones apaisées au regard de la circulation automobile. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- **A100** Donner une suite à la première phase de l'ORC (Opération Rurale Collective) pour faciliter le maintien et le développement des activités commerciales en centre ville
- **A101** Inciter à la réhabilitation des locaux commerciaux vacants dans le centre ville

- **A102** Utiliser les droits de préemption (urbain, commercial) pour maintenir certaines activités ou réorienter l'affectation commerciale du centre ville
- **A103** Développer le marché du samedi matin
- **A104** Aménager des zones piétonnes ou semi-piétonnes en centre ville

Maintenir, développer et valoriser l'activité économique

Le nom de Rumilly est connu pour certaines de ses activités économiques. Le maintien d'une économie forte, dynamique et diversifiée contribuera à assurer la pérennité du territoire. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- **A105** Favoriser et soutenir l'émergence d'un véritable Pôle d'excellence Bois y compris par la création d'une pépinière d'entreprises
- **A106** Favoriser les conditions d'installation et de maintien sur le territoire des artisans, des PME ainsi que des activités tertiaires
- **A107** Poursuivre le partenariat avec le Comité d'Action Economique

Contribuer au développement touristique de la ville

Malgré l'absence d'équipements structurants de l'activité touristique, la commune dispose d'un potentiel pour développer un tourisme "vert" et des activités nature. Pour ce faire la Ville de Rumilly s'engage à :

- **A108** Inviter les organismes compétents à développer les activités nature ainsi que le tourisme économique
- **A109** Créer des liaisons entre la Ville de Rumilly et le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges
- **A110** Créer un circuit touristique patrimonial

Service Communication Ville de Rumilly - Juin 2013 / Photos : Services municipaux, Fotolia © Papirazzi.

Ville de RUMILLY
Place de l'Hôtel de Ville - 74150 Rumilly
Tél. 04 50 64 69 20
contact@mairie-rumilly74.fr

VILLE DE RUMILLY